



Flash Info Assurés N° 157 / Février 2016

Carte Européenne d'Assurance Maladie (C.E.A.M.)

Vous partez en vacances dans un pays de l'Espace Économique Européen (E.E.E.) ou en Suisse ?

Grâce à votre Carte Européenne d'Assurance Maladie, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

Comment faire :

Connectez-vous sur votre compte personnel ameli, rubrique « Mes démarches » et commandez votre carte européenne d'assurance maladie. Vous la recevrez à domicile sous une dizaine de jours.

C'est simple, rapide, facile et accessible 7j/7, 24h/24.

Votre départ est imminent ?

Si vous partez dans les 15 jours, un certificat provisoire de remplacement au format pdf, valable trois mois, vous sera délivré en ligne. C'est lui qui atteste de vos droits en attendant de recevoir la carte.

Connectez-vous directement à votre compte personnel « ameli » et commandez en toute simplicité votre Carte Européenne d'Assurance Maladie, qui est désormais valable 2 ans.

C'est pratique !

Commandez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie, depuis l'appli mobile «ameli» disponible dans l'App store ou Google play.

LE DIRECTEUR,

Guy PLATTET.